

Réduire la précarité dans la Fonction publique, pour la FA-FP c'est OUI !

Développer le recours au contrat tel que voulu par le gouvernement, c'est NON !

Dans le cadre de la réunion « Développer et améliorer le recours au contrat » qui est l'un des quatre axes du projet du gouvernement « Refonder le contrat social « contre » les agent.e.s », ses représentant.e.s ont poursuivi le « non-dialogue » avec les organisations syndicales. Cette dernière réunion s'est tenue le mercredi 4 juillet 2018.

Caroline Charruyer, Xavier Duchemin et Pascal Kessler représentaient la **FA-FP**.

Dans le cadre de la présentation du diaporama de la DGAFP (voir pièce jointe en annexe) sur cette thématique, la **FA-FP** a fait le constat qu'il s'agit de renforcer une nouvelle fois la précarité dans la Fonction publique ! Le gouvernement souhaite créer un contrat de mission dont la durée pourrait atteindre jusqu'à 6 ans, mais qui prendrait fin de manière prématurée dès lors que la mission serait considérée comme achevée, sur la base d'un simple délai de préavis de 2 mois.

Pour défendre son projet de contrat de précarisation supplémentaire, le gouvernement propose des axes d'évolution des règles applicables aux remplacements de courte durée telle que l'annualisation du temps de travail par exemple, puis l'évolution des règles relatives au temps non complet dans le versant territorial, tout cela servant à pallier la pluralité des employeurs. Sur ce point, la **FA** a rappelé que la seule manière de répondre à la résorption de la précarité serait que les employeurs publics s'assurent de disposer d'un effectif dédié aux remplacements ou aux renforts ponctuels au travers de centres de gestion de personnels titulaires et expérimentés pour assurer en toutes circonstances la continuité du service public.

La **FA** continuera de s'opposer avec détermination à cette dégradation annoncée de la qualité du service public ainsi qu'à la fragilisation du statut.

Faute de temps, cette présentation s'est arrêtée à la deuxième diapositive (alors que le document en comporte 11), les points portant sur l'amélioration des conditions d'emploi des contractuel.le.s seront examinés dans le cadre d'une réunion supplémentaire.

En examinant l'intégralité du document, la **FA** tient à rappeler qu'elle n'est pas favorable au développement du contrat dans la Fonction publique, et en conséquence au développement de la rupture conventionnelle. La **FA** considère que le statut permet déjà de répondre à beaucoup de ces attentes. Le statut de la Fonction publique offre la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins d'évolution au fil du temps.

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !**